

**VILLE D'AUBIGNY SUR NERE**

-

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 17 Avril à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 Avril 2014 par Monsieur le Maire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUTISSIER.

**Présents** M. AUTISSIER, Maire

Mme RENIER – M. GRESSET – Mme GRESSIN – M. TURPIN – Mme MALLET –  
M. ROUARD – M. PARKITNY - Adjoint au Maire

M. REMBLIER – Mme DORISON – Mme BUREAU – M. TASSEZ – Mme  
BOUVARD – Mme MARTIN – M. DEROTTELEUR – M. CHAUSSERON – M.  
PEREIRA – M. THOR – Mme LEDIEU – Mme JUBLOT – Mme KEMPF – M.  
ADAM – M. DUVAL – Mme VEILLAT – Mme ARNAULT – Mme DAUGU – Mme  
CHARON-COLIN – M. MELLOT – Conseillers municipaux

**Représentés** M. DECROIX (procuration à Mme DAUGU)

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame JUBLOT** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE (N° 2014/04/01)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 avril 2014 relatif au compte de gestion 2013 de la Commune,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - d'APPROUVER le COMPTE DE GESTION 2013 de la COMMUNE dressé par Madame le Receveur Municipal et faisant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement : excédent de 1 220 961 €

Section d'Investissement : déficit de 997 987 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2013 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (N° 2014/04/02)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif au compte de gestion 2013 du Service de l'Assainissement,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - d'APPROUVER le COMPTE DE GESTION 2013 du SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT dressé par Madame le Receveur Municipal et faisant apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation

> Dépenses	82 653,25 €
> Recettes	168 289,40 €
> Excédent	85 636,15 €

Section d'investissement

> Dépenses	48 288,61 €
> Recettes	569 696,34 €
> Excédent	521 407,73 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2013 DU SERVICE DE L'EAU (N° 2014/04/03)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif au compte de gestion 2013 du Service de l'Eau,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - d'APPROUVER le COMPTE DE GESTION 2013 du SERVICE DE L'EAU dressé par Madame le Receveur Municipal et faisant apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation

> Dépenses	183 762,49 €
> Recettes	177 593,47 €
> Déficit	6 169,02 €

Section d'investissement

> Dépenses	168 199,93 €
> Recettes	334 881,82 €
> Excédent	166 681,89 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2013 DU CLOS DE MONTAINE (N° 2014/04/04)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif au compte de gestion 2013 du Clos de Montaine,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - d'APPROUVER le COMPTE DE GESTION 2013 du CLOS DE MONTAINE dressé par Madame le Receveur Municipal et faisant apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : Section équilibrée en dépenses et en recettes à 204 358,98 €

Section d'investissement : section équilibrée en dépenses et en recettes à 186 738,00 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE (N° 2014/04/05)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 24 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif au compte administratif 2013 de la Commune,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - d'ELIRE Madame RENIER, 1° Adjointe au Maire, en qualité de présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2013 de la COMMUNE.

**ARTICLE 2** –d'ARRETER le COMPTE ADMINISTRATIF de la COMMUNE de l'exercice 2013, conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal et comportant les résultats suivants, Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote :

Section de Fonctionnement : résultat excédentaire de 1 220 961 €

Section d'Investissement : résultat déficitaire de 997 987 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
(N° 2014/04/06)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 24 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 20 Mars 2013 relatif au compte administratif 2013 du Service de l'Assainissement,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 11 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'ELIRE Madame RENIER, 1° Adjointe au Maire, en qualité de présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2013 de l'ASSAINISSEMENT.

**ARTICLE 2** – d'ARRETER le COMPTE ADMINISTRATIF du SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT de l'exercice 2012, conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal et comportant les résultats suivants, Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote :

Section d'exploitation

> Dépenses	82 653,25 €
> Recettes	168 289,40 €
> Excédent	85 636,15 €

Section d'investissement

> Dépenses	48 288,61 €
> Recettes	569 696,34 €
> Excédent	521 407,73 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU SERVICE DE L'EAU (N° 2014/04/07)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 24 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif au compte administratif 2013 du Service de l'Eau,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'ELIRE Madame RENIER, 1° Adjointe au Maire, en qualité de présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2013 de l'EAU.

**ARTICLE 2** – d'ARRETER le COMPTE ADMINISTRATIF du SERVICE DE L'EAU de l'exercice 2013, conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal et comportant les résultats suivants, Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote :

Section d'exploitation

> Dépenses	183 762,49 €
> Recettes	177 593,47 €
> Déficit	6 169,02 €

Section d'investissement

> Dépenses	168 199,93 €
> Recettes	334 881,82 €
> Excédent	166 681,89 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU CLOS DE MONTAINE (N° 2014/04/08)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 24 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif au compte de gestion 2013 du Clos de Montaine,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'ELIRE Madame RENIER, 1° Adjointe au Maire, en qualité de présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2013 du Clos de Montaine.

**ARTICLE 2** – d'ARRETER le COMPTE ADMINISTRATIF du CLOS DE MONTAINE de l'exercice 2013, conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal et comportant les résultats suivants, Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote :

Section d'exploitation : Section équilibrée en dépenses et en recettes à 204 358,98 €

Section d'investissement : section équilibrée en dépenses et en recettes à 186 738,00 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DE LA COMMUNE (N° 2014/04/09)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2013 du budget de la Commune,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'INSCRIRE au Budget Primitif 2014 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2013, soit 997 986,38 €

**ARTICLE 2** – d'AFFECTER le solde excédentaire de la section de Fonctionnement (1 220 961 €) de la manière suivante :

- en section d'Investissement au compte de réserve 1068 en recettes pour un montant de 808 041,74 € correspondant à 997 986,38 € de déficit 2013 duquel sont retranchés 239 562,18 € d'excédent de crédits reportés d'investissement et ajoutés 49 617,54 € de régularisation d'ICNE depuis 2006
- en section de Fonctionnement en report à nouveau – ligne 002 – pour un montant de 412 918,51 € (1 220 961 € d'excédent global d'exécution 2013 – 808 041,74 €)

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT  
(N° 2014/04/10)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2013 du service de l'Assainissement,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'INSCRIRE au Budget Primitif 2014 en section d'Exploitation – ligne 002 – l'excédent de fonctionnement 2013 de 85 636,15 €

**ARTICLE 2** - d'INSCRIRE au Budget Primitif 2014 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2013, soit 521 407,73 €.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DU SERVICE DE L'EAU (N° 2014/04/11)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2013 du service de l'Eau,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – - d'INSCRIRE au Budget Primitif 2014 en section de Fonctionnement – ligne 002 – le solde déficitaire de 6 169,02 €.

**ARTICLE 2** - d'INSCRIRE en section d'Investissement – ligne 001 – le solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2013, soit 166 681,89 €.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES (N° 2014/04/12)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (3 voix Contre, 1 Abstention et 25 voix Pour),

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à la fixation des taux des taxes locales pour l'exercice 2014,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de MAINTENIR les taux des taxes locales à leurs niveaux 2013, comme suit :

<b>TAXE</b>	<b>TAUX</b>
TAXE D'HABITATION	22,11 %
TAXE FONCIERE (BATI)	13,68 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	31,78 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	22,86 %

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE (N° 2014/04/13)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (3 voix Contre, 1 Abstention et 25 voix Pour)

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à la présentation du Budget Primitif 2014 de la Commune,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'APPROUVER le budget primitif 2014 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement	8 177 797,51 €
- Section d'Investissement	3 691 786,25 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT (N° 2014/04/14)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour)

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à la présentation du Budget Primitif 2014 du Service de l'Assainissement,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de MAINTENIR la surtaxe communale instaurée en 2010, à raison de 0,20 €/m3.

**ARTICLE 2** - d'APPROUVER le budget primitif 2014 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement	184 116,15 €
- Section d'Investissement	675 985,88 €

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE DE L'EAU (N° 2014/04/15)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions et 25 voix Pour)

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à la présentation du Budget Primitif 2014 du Service de l'Eau,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** –de MAINTENIR la surtaxe communale instaurée en 2009, à raison de :

- abonnement semestriel part communale : 2,50 €
- consommation part communale : 0,25 €/m<sup>3</sup>

**ARTICLE** - d'APPROUVER le budget primitif 2014 du Service de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'Exploitation	<b>177 700,00 €</b>
- Section d'Investissement	<b>268 488,98 €</b>

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MARIE STUART SOCIETY (ECOSSE) (N° 2014/04/16)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés (4 Contre et 25 Pour)

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à la demande de subvention présentée par l'association Marie Stuart Society,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association Marie Stuart Society pour participer au projet d'ériger une statue de Marie Stuart, en partenariat avec Historic Scotland.

**ARTICLE 2** - de PROCEDER au versement sur le compte suivant :

Nom de la banque	BANK OF SCOTLAND
Adresse de la banque	1 Queens Gardens, St Andrews, Fife, KY16 9TD, Ecosse
BIC de banque	BOFSGB 21080
IBAN de banque	BOFS 80095510094268
N° du compte	10094268
Nom du compte	Marie Stuart Statue Fund

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : SECURISATION DE LA RD 940 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU CHER AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (N° 2014/04/17)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif à la sécurisation du tronçon de la RD 940 allant du giratoire Chazereau au Pont de Pierre,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'APPROUVER les travaux de mise en sécurité de la RD 940, dans son tronçon compris entre le giratoire Chazereau et le giratoire du Pont de Pierre, estimés à 45 438 € HT.

**ARTICLE 2** – de SOLLICITER auprès du Conseil Général du Cher, au titre des amendes de police, une subvention à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : CENTRE SOCIO-CULTUREL YVES DU MANOIR – REVISION DES TARIFS DE LOCATION (N° 2014/04/18)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2013/12/03.3 en date du 19 décembre 2013 fixant les tarifs d'utilisation du centre Yves du Manoir,

Entendu l'exposé des motifs en date du 11 Avril 2014 relatif aux difficultés rencontrées dans l'application des tarifs de location de la cuisine du centre socio-culturel Yves du Manoir,

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 10 Avril 2014,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de MAINTENIR le tarif de 100 € pour l'utilisation de la cuisine dès lors que celle-ci est nécessaire au déroulement de la manifestation.

**ARTICLE 2** - d'APPROUVER la gratuité de l'utilisation de la cuisine pour les vins d'honneur ou collations destinés aux organisateurs à l'issue des manifestations.

**ARTICLE 3** - de MAINTENIR sans changement les autres tarifs de location du centre socio-culturel.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (N° 2014/04/19)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code électoral,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2014 portant composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER relatif à l'observation émanant du contrôle de légalité de la Préfecture sur la composition de la Commission d'Appel d'Offres constituée le 29 mars 2014,

Considérant que Monsieur TURPIN ne peut être à la fois membre de la C.A.O et représentant du Maire en cas d'empêchement,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'INSCRIRE ce point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance.

**ARTICLE 2** – d'ENREGISTRER la démission collective des membres élus pour former la Commission d'Appel d'Offres lors de la séance de Conseil municipal du 29 Mars 2014.

**ARTICLE 3** - d'ELIRE par 29 voix Pour les membres titulaires et suppléants suivants :

	COMPOSITION	
	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	le Maire ou son représentant et 5 titulaires (T) et 5 suppléants (S)

**ARTICLE 4** – de PRENDRE ACTE du choix de Monsieur GRESSET, 2° Adjoint, qui, en cas d'empêchement du Maire, le représentera et présidera la commission,

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,